rompre ses relations diplomatiques avec la République; c'est tout le contraire. Je considère comme impossible non seulement qu'il les rompe, mais qu'il n'aille pas jusqu'à l'extrême limite des concessions, pour que la République ne les rompe pas, parce que c'est dans son tempérament et qu'à diverses reprises il l'a fait entendre. Ceux donc qui trouvent non sans raison que l'Eglise se laisse peu à peu désarmer, mais qui n'indiquent pas d'ailleurs ce qu'elle devrait faire pour courir un mal moindre, ne sont pas au bout de leurs surprises.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

CONTRADICTIONS LIBRE ÉCHANGISTE.— Si nous jetons les yeux sur le tableau du commerce extérieur de la France que l'administration des douanes vient de publier pour 1884, comparé à celui de l'année précédente, nous y relevons trois faits importants qui attirent immédiatement notre attention. Ce sont :

1° Une diminution de 91 millions et demi de francs dans nos exportations d'objets manufacturés;

2° Une diminution de 84 millions 372,000 fr. dans nos importations de produits nécessaires à l'industrie ;

3° Une augmentation de 23 millions 152,000 francs dans nos exportations de produits nécessaires à l'industrie.

La diminution, à l'importation, des produits nécessaires à l'industrie s'est produite, surtout, pendant le mois de décembre dernier. Ces importations sont tombées du chiffre de 244 millions et demi, qu'elles atteignaient en 1883 à 179 millions, en baisse, pour ce seul mois, de 65 millions et demi ; ce qui est un joli chiffre.

Nous étions curieux de savoir quel est, là-dessus, l'avis des graves journaux qui prônent le régime du libre-échange. Le *Temps*, particulièrement, n'avait jamais manqué, une seule fois, au cours de l'année dernière, alors que l'on constatait des diminutions à la sortie de nos objets manufacturés, de s'écrier : « Attendez ! Ne voyez-vous pas bien que l'importation des produits nécessaires à l'industrie augmente? C'est un signe certain d'activité industrielle; vous allez voir reprendre les exportations. »

Or, voici qu'on a vu tout le contraire : on a vu que les exportations d'objets fabriqués ont continué de diminuer, et que l'importation des matières nécessaires à leur fabrication s'est ralentie tout d'un coup, de la façon la plus inquiétante.

On a vu encore autre chose : c'est qu'au lieu d'employer, chez elle, en les travaillant dans ses manufactures, les matières nécessaires à l'industrie, qu'elle produit ou qu'elle avait achetées,, la France les a exportées en plus grandes quantités, puisque, en 1884, elle a envoyé à l'étranger pour 23 millions 1/2 environ de plus qu'en 1883.

Ce triple phénomène était bien fait pour inquiéter les plus optimistes. Aussi le *Temps* commence-t-il par jeter un cri d'alarme ; mais il se remet aussitôt, et commence à soutenir une thèse tout à fait contraire à celle qu'il avait si souvent soutenue. Ce n'est pas la contradiction qui embarrasse les économistes de cette Ecole. La contradiction d'autrui ? Ils n'y prennent garde ; la contradiction avec eux-mêmes, c'est le moindre de leurs soucis.

Voici le cri d'alarme jeté par le *Temps* :

« On sera tenté de dire que cette énorme diminution constatée sur les importations de matières premières, est un indice certain d'un ralentissement de l'industrie française. »

Mais, tout aussitôt, il se livre à un petit travail pour prouver que c'est en 1883 qu'on a eu tort d'importer tant de matières nécessaires à l'industrie. « C'était anormal ! » dit-il. Nous ferons observer à notre éminent confrère, qu'en ce temps-là, et en faisant cette constatation, il poussait des cris de triomphe. Il s'écriait : « Vous voyez bien que l'industrie va et travaille, puisqu'elle achète tant de matières à ouvrer ! »

Le malheur, c'est que cet effort, tenté par l'industrie française, — effort courageux, s'il en fut, — n'a pas eu le succès qu'elle avait le droit d'en espérer, puisqu'elle n'a pas pu augmenter ses ventes à l'étranger, auquel même, par un surcroît de disgrâce, elle se voit obligée de revendre ces matières, ou une partie de celles qu'elle avait la coutume d'emprunter au sol national.

Le *Temps* se console encore d'une autre façon, en cherchant à expliquer, comme suit, ce mouvement de recul :

« En présence de la dépréciation croissante qui frappait la plupart des matières premières, et aussi, en face de l'engorgement des marchés, nos industriels ont hésité à accroître leurs stocks ; ils se sont efforcés de les restreindre, et ils y ont réussi. A ce point de vue tout spécial, mais à ce point de vue seulement, il y a eu amélioration. »

On n'est pas plus accommodant. Vous importez beaucoup de matières premières? c'est parfait : l'industrie marche. Vous restreignez vos achats? c'est encore parfait : c'est qu'on restreint les stocks.

Quand nous parlions de contradictions, dans lesquelles tombent ces étranges économistes, avions-nous tort?

Pour nous, nous ne sortirons pas de là : nos industriels ont voulu tenter un effort; ils n'y ont point été aidés, et ils n'y ont point réussi. Ils restreignent leurs achats, parce que leurs ventes sont de plus en plus paralysées. Ils font plus que de restreindre leurs achats; ils revendent ou laissent vendre les objets qu'ils avaient la coutume de travailler à l'intérieur. Tout cela signifie que le travail, en France, s'avilit et diminue. Il n'y a ni raisonnement, ni système qui prévaudra contre l'évidence des faits que révèle le triple phénomène qui ressort des chiffres que nous venons d'analyser.

Et alors, nous reprenons le raisonnement que nous faisions, l'autre jour; à propos de l'entrée des blés étrangers, nous disions : « Quand l'agriculture et l'industrie souffrent, dans un pays, la consommation se resserre et le travail intérieur s'avilit. » Nous ajoutions, au point de vue spécial des ports de mer, « qu'il ne servirait de rien d'introduire quelques centaines de mille tonnes de blé de plus ou moins, car le petit bénéfice que procurerait le transit de ces blés ne serait rien, pour compenser le déficit causé par la perte d'autres marchandises, en grand nombre matières premières et produits fabriqués, dont l'actif passage est un signe de prospérité réelle et de bon aloi, alors que l'autre commerce peut être un signe de détresse et d'appauvrissement. »

Voilà, pensons-nous, la démonstration faite. En l'an de grâce 1884, notre industrie, en souffrance, a exporté moins de produits fabriqués, et elle a importé moins de matières nécessaires à sa fabrication. Il ne faut qu'avoir un peu de bon sens pour tirer, de ce double fait, les conclusions qu'il comporte.

Louis LECLAIR.

Observations météorologiques. — *Paris, 5 février.* — **La pression barométrique est de 747 à Brest ; 756 à Lyon. — De basses pressions s'égalisent en Europe-sud. — Temps probable : vent d'entre sud et ouest, pluies. — Température douce.**

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de notre feuilleton.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Octroi de Roubaix. — Voici la situation des recettes de l'octroi à la fin de janvier 1885 :

Recettes opérées pendant le mois de janvier 1885 : 209,853 fr. 73. — Recettes opérées pendant le mois de janvier 1884 : 192,572 86. — Soit pour l'exercice 1885, différence en plus : 17,280 97.

Droits d'inspection et d'abri

Produit des droits d'inspection et d'abri pendant le mois de janvier 1885 : 9,603 fr. 60. — Produit des droits d'inspection et d'abri pendant le mois de janvier 1884 : 8,673 fr. 38. — Différence en plus en fin janvier 1885 : 930 fr. 22.

Notre éminent concitoyen M. Victor Delannoy, directeur de la *Grande-Harmonie*, vient d'être douloureusement éprouvé par la mort de sa mère, décédée à Lille.

Une enquête d'utilité publique est ouverte au sujet du classement des rues Rossini, de Marengo, de la Prospérité et de Wagram. Pendant 15 jours, du 3 au 18 février, le projet et les pièces visées par l'arrêté municipal du 31 janvier, seront déposés au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 20, 21 et 22 février, de 2 à 4 heures du soir, les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit, seront reçues dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Adjudication. — Il sera procédé, le mardi 17 février, à onze heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication de la construction d'un portique-abri et de la réfection de peintures à l'école de filles et à l'orphelinat de la rue Pellart.

Cercle du commerce. — Les statuts de la nouvelle Société du Cercle du commerce ont été signés par deux cent trente-quatre adhérents : en conséquence, cette Société se trouve définitivement constituée.

Conformément à l'article 7 desdits statuts, tous les membres sont priés de bien vouloir se rendre dans la salle des fêtes du cercle actuel, pour élire la commission administrative.

Le scrutin sera ouvert : le samedi 7, de 6 à 8 heures et de 9 à 10 heures du soir; le dimanche 8, de 11 heures et demie du matin à 1 heure de l'après-midi, et de 6 heures à 8 heures du soir; le lundi 9, de 5 à 7 heures du soir.

Chaque sociétaire ne pourra exprimer que son vote personnel.

Au Patronage Saint-Eloi. — Depuis son origine, le patronage Saint-Eloi a habitué ses membres honoraires à assister à des soirées dramatiques et musicales des mieux composées. Celles de lundi et jeudi ne font que confirmer cette bonne opinion, car elles ont réussi pleinement.

La section chorale du patronage a chanté avec brio et sentiment le chœur des *Napolitains*, qui a produit beaucoup d'effet. Une fantaisie sur *Faust*, arrangée pour cécilium et joué par M. Albert Dujardin, a recueilli des applaudissements mérités.

Le cécilium est un instrument récemment inventé et encore peu connu : d'une facture assez original, il combine le son de plusieurs instruments et peut suppléer parfaitement certains d'entre eux, tel que le violoncelle et la clarinette.

Cette invention est appelée à rendre les plus grands services dans un orchestre.

Les *Pirates en Flandre*, émouvante pièce, tenant à la fois du drame et du vaudeville, a été très bien interprétée. Le fond de l'action, un peu noir, comme toutes les histoires de brigands, est égayé par des charges désopilantes. Tous les jeunes artistes ont été fort applaudis : c'était justice. MM. Roger, Allencius et Vandezande, nous pardonnerons de les nommer ; nous tenons à nous associer à toute la salle, qui leur a, par ses bravos repetés, témoigné sa satisfaction.

La scène comique des *Deux Aveugles*, MM. Allencius et Damez, a été excessivement amusante et très bien interprétée : on se tordait de rire. Il y avait surtout ce malheureux chien qui était particulièrement intéressant; les accords stridents du trombone, les cris des acteurs, l'éclat des lumières, les rires du public, tout cela lui causait une terreur folle et lui faisait exécuter des cabrioles bien divertissantes et surtout... naturelles

La fête, car c'était une fête de famille, a eu un succès légitime.

Le chien enragé, qui a donné lieu mardi, à une chasse émouvante à travers les rues de la ville, avait mordu, sur son passage, une certaine quantité d'autres chiens, qui ont été abattus par les soins de la police, soit dans la soirée soit mercredi matin. Disons, à ce propos, que le bruit avait couru, dans le quartier, que ce dangereux animal avait aussi mordu le chien du concierge de M. Cavrois-Mahieu, boulevard de Paris. Ceci était dénué de fondement, par cette excellente raison que ce concierge ne possède pas de chien.

Vente publique de laines. — Nous rappelons que le 12 février, à trois heures, aura lieu à la Bourse, et par l'entremise du courtier, M. Edouard Dechenaux, une vente publique d'environ 50,000 kilos blousses Australie, Buenos-Ayres, croisées, France, etc., au conditionnement de 10 pour cent, et 15 à 20,000 kilos blousses fines et communes diverses, blousses fines couleurs, Hollande, etc. ; 80,000 kilos mèches et déchets divers, fils cardés, jutes, cotons, etc.; 30,000 kilos écarts divers, laines de France, Maroc, Georgie, agneaux d'Australie, des Indes, etc.; 50,000 kilos, peignés divers (ces dernières marchandises vendues au poids trouvé).

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 26 janvier 1674. — Transaction. entre le magistrat et les laboureurs, au sujet de la perception des tailles et impôts. De fréquents conflits et d'onéreux procès étaient engagés au sujet des tailles et surtout de la taille des faux frais et de la taille d'aumône. Le magistrat fixait la quote-part de chacun des habitants, suivant la qualité de terre qu'ils possédaient; il en résultait que les laboureurs étant les véritables occupeurs, avaient à supporter la grande partie de la taille, à l'avantage des riches marchands et manufacturiers. Dans les temps plus difficiles pour subvenir aux besoins des pauvres de la communauté, on essayait une taille d'aumône ou taille de pain, chaque habitant devait fournir toutes les semaines une certaine quantité de livres de pain, suivant encore l'importance de l'occupation de chacun d'eux, ce qui faisait retomber la charge en grande partie sur les laboureurs. Aussi les voyons-nous plusieurs fois réclamer contre cette répartition et intenter même des procès au magistrat. La transaction de 1674 mit trêve, mais pour peu de temps, à ces conflits, en décidant que les trois quarts de la taille seraient perçus sur le bonnier, les deux tiers de l'autre quart sur les 800 feux de la paroisse, et le reste sur les habitants aisés possédant des héritages, biens et revenus de leur chef.

26 janvier 1790. — Le maire et les officiers généraux de Roubaix prennent l'arrêté suivant : 1° On visitera la maison orpheline pour s'assurer s'il s'y trouve plus de 112 individus; 2° Aucune personne ne pourra y être admise, sans avoir été inscrite sur un registre à ce destiné; ce registre contiendra les noms des hôtes de la maison, l'indication de leur entrée et de leur sortie, leur âge, leur lieu de naissance et les observations qu'il serait convenable de faire; 3° On nommera toujours trois administrateurs pour cette maison, un ecclésiastique pour la messe et l'instruction, un bourgeois pour veiller au travail et un serveur pour les appointements. (Archives de Roubaix D. I (a) 2.)

Le concert de la Grande-Harmonie

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, le grand concert d'hiver que la Grande-Harmonie organise pour le lundi 9 février à l'Hippodrome, et nous disions qu'il serait certainement l'un des plus beaux que notre musique municipale ait jamais offerts à ses membres honoraires.

Nous allons en donner une preuve surabondante en nommant les artistes qui prêteront leur concours à cette véritable fête musicale à laquelle tous les amateurs de bonne musique se feront certainement un devoir d'assister.

Ainsi, on entendra Mlle CALVÉ, de l'Opéra-Comique, qui a débuté, il y a deux ans, avec beaucoup de succès au Théâtre-Royal de la Monnaie, à Bruxelles. C'est à Paris, au Théâtre Italien, qu'elle s'est révélée dans toute la plénitude de son talent.

On sait avec quel éclat elle a créé le rôle de soprano dans *Aben-Hamet* ; la presse a été unanime à saluer en cette jeune et sympathique artiste l'apparition d'une nouvelle étoile du chant.

Après la fermeture du Théâtre-Italien, Mlle Calvé a été immédiatement engagée à l'Opéra-Comique à de magnifiques conditions. Disons, à ce sujet, que son directeur, M. Carvalho, ne lui a accordé pour la présente saison qu'une seule autorisation de se faire entendre en province. Ce sera donc Roubaix qui aura, si nous osons employer cette expression, la primeur de ce beau talent.

M. JOHANNÈS WOLFF est un violoniste hollandais qui, après une seule année d'études au Conservatoire de Paris, remporta le premier prix de violon. Depuis cette époque, Johannès Wolff a beaucoup voyagé : Vienne, Weimar, Dresde, Leipzig l'ont successivement applaudi. Il s'est produit, en outre, au concert Pasdeloup à Paris, et toute la presse a vanté ses brillants succès. Il vient d'être nommé violon-solo du roi de Hollande, qui a ajouté à cette distinction la décoration de l'ordre du Mérite.

M. Johannès Wolff, qui n'a que vingt-trois ans, a également reçu à Paris, il y a quelques mois, les palmes d'officier d'Académie. Sa jeunesse fait donc prévoir un avenir splendide !

M. HOSQUIN, ténor léger du Grand-Opéra, y a chanté tous les rôles de son répertoire ; son mérite est reconnu et apprécié de tous. Ajoutons qu'il est l'interprète préféré des solos de ténor au Concert-Colonne et dans toutes les grandes solennités musicales parisiennes. Il n'y a plus à faire l'éloge d'un pareil artiste qui occupe depuis plusieurs années une place des plus honorables parmi les interprètes de l'art lyrique.

M. DUMÉNY, du Gymnase, est l'un de nos plus spirituels « monologuistes ». Neveu d'Emile Augier, il est très recherché dans les salons parisiens et s'y est acquis une réputation qui approche de celle de Coquelin cadet.

Les auditeurs seront certainement heureux d'applaudir M. RENÉ BRISY, premier prix de basson au conservatoire de Paris, professeur à l'Ecole nationale de musique de Roubaix, basson-solo de notre *Grande-Harmonie*. Cet excellent artiste est un soliste de premier ordre, et dont la venue à Roubaix est très précieuse tant pour notre école, où il formera, sans aucun doute, de bons élèves d'un instrument qui est trop délaissé, que pour notre musique municipale, où il est appelé à remplir un rôle très important.

M. J. KOSZUL a bien voulu, comme à l'ordinaire, accepter la tâche aride et effacée d'accompagnateur. Son concours est un gage assuré de succès pour les artistes.

Le conseil d'administration de la *Grande-Harmonie* espère que les membres honoraires reconnaîtront les sacrifices qui ont été faits dans le but de leur procurer une soirée agréable et qu'ils voudront bien répondre à l'invitation d'y assister qui leur sera adressée.

TOURCOING

Chambre de commerce. — Voici le procès-verbal de la dernière séance qui a eu lieu sous la présidence de M. Eugène Jourdain, vice-président.

« La chambre de commerce :

» Adopte à l'unanimité une délibération formulant les plus vives instances pour que le conseil municipal statue sur les derniers points concernant l'instruction de la question de l'embranchement de canal, et priant M. le Maire de saisir de l'affaire l'assemblée communale lors de sa plus prochaine réunion ;

» Confie à M. P. Dubrule la rédaction d'une lettre à écrire au Gouvernement à l'effet de faire ressortir les nouvelles charges qu'on imposerait au commerce en modifiant, comme on le projette, les classifications et les tarifs de l'impôt sur les papiers.

» Charge M. Ed. Flipo d'examiner la délibération de la chambre de commerce de Chambéry sur le projet de loi concernant les chambres de commerce et le conseil supérieur du commerce, et de préparer à ce sujet un travail à soumettre prochainement à ses collègues ;

» Donne à M. Eug. Jourdain mission de préparer les nouvelles observations à faire au Gouvernement, de concert avec la chambre de commerce d'Elbœuf, à propos de la classification récente et erronée, assignée aux tissus de draperie mélangés de soie.

» Des réclamations d'industriels ayant surgi au sujet du transport des charbons, que la Compagnie du chemin de fer du Nord ferait payer plus cher à la gare des Francs qu'à la gare de l'Est, et ce, quand on est parvenu à obtenir de la même Compagnie l'unification de prix pour le transport des laines (sauf celles de Marseille et du Midi) par l'une ou l'autre des deux gares, la chambre charge M. J. Desurmont de faire une enquête à cet égard et d'en faire connaître les résultats à la plus prochaine réunion.

» Convient qu'on s'entendra avec la chambre de commerce de Roubaix : 1° pour établir un tarif du décreusage des laines ; 2° que, dans ce but, on provoquera la nomination d'une commission qui devra suivre, à Tourcoing, à Roubaix et à Amiens, les opérations du décreusage; 3° qu'en même temps on étudiera les moyens d'obtenir une diminution dans les tarifs du conditionnement, en réduisant, autant que possible, les frais des manutentions adoptées jusqu'ici dans les bureaux de Tourcoing et de Roubaix. »

Une jeune fille de 18 ans, Sophie Carbonnier, sortait hier soir de son atelier, quand le nommé H. Vanwiled, âgé de 30 ans, et travaillant dans le même établissement, se livra sur sa personne à des sévices graves.

Sophie Carbonnier a porté plainte contre Vanwiled, qui ne peut justifier les motifs de sa brutale agression.

Expulsés. — Thiaffré Gaudino, 34 ans, marchand, né à Saluzze (Espagne).— Charles Engiste, 30 ans, terrassier, né à Loozennes.

LILLE

L'incendie d'Haubourdin

La teinturerie de M. Humbert, à Haubourdin, vient d'être la proie des flammes. Le feu s'est déclaré vers onze heures et demie dans les séchoirs. L'alarme fut aussitôt donnée par le nommé Bienaimé, cantonnier du chemin de fer sur la ligne de Lille à Béthune. Les pompiers et la Société des sauveteurs d'Haubourdin accoururent en toute hâte. Malheureusement, l'eau manquait, et avant même que les pompes fussent mises en batterie, l'établissement tout entier n'était déjà plus qu'un vaste brasier, projetant une lueur immense qu'on pouvait apercevoir de la Grande-Place de Lille.

Après une heure d'efforts soutenus, on fut assez heureux pour se rendre maître du feu. On réussit aussi à sauver la plus grande partie des marchandises contenues dans les magasins et à protéger la maison d'habitation, attenante au lieu du sinistre. Vers minuit, une légère explosion se produisit. C'était une bombonne de vitriol qui venait d'éclater. De l'usine, il ne reste plus que les quatre murs. Tous les tissus renfermés dans les séchoirs ont été entièrement brûlés.

M. Humbert occupait dans son établissement une vingtaine d'ouvriers, qui vont se trouver pendant quelque temps sans travail.

Toute la population a fait vaillamment son devoir. Parmi les personnes accourues à la première alerte, il convient de citer M. le comte d'Hespel, maire d'Haubourdin, qui est resté sur le théâtre de l'incendie jusqu'à trois heures du matin, la compagnie des pompiers et les sauveteurs de la commune, ainsi que plusieurs pompiers du poste de la rue d'Isly, qui ont franchi au pas de course la distance qui les séparait du théâtre de l'incendie.

Les gendarmes ont rivalisé de zèle et ont contribué pour une large part à l'organisation des secours et au sauvetage des marchandises.

M. le curé et MM. les vicaires, les Frères, ont fait la chaîne et sont restés jusqu'après complète extinction du feu.

On n'a eu à déplorer aucun accident de personnes; seul un pompier, Planque, est tombé dans une cuve de teinture d'où il a été aussitôt retiré par ses camarades.

La cause du sinistre paraît accidentelle.

L'usine est bien close, les issues sont grillées et cadenassées.

Le chauffeur a quitté son poste à 10 heures du soir, après les précautions habituelles.

On croit que le feu aura été communiqué par une bouche de chaleur.

Les cent pièces de toiles qui étaient pendues dans le séchoir ont été entièrement consumées.

Les livres ont pu être sauvés.

Les pertes sont évaluées à environ 60,000 francs.

Il y a huit ans, la même teinturerie a été la proie des flammes.

Les prud'hommes patrons. — M. Senoutzen, élu lundi dans la 3e catégorie, n'accepte pas le mandat. C'est donc 3 conseillers prud'hommes patrons qui restent encore à élire.

Stiernon. — Stiernon n'est pas mort ; ce qui a donné lieu à cette nouvelle, c'est que mardi soir, au moment où son canon partait, Stiernon roulait sur le sable et restait inanimé. Le coup était parti trop tôt et le batteur n'était pas prêt à recevoir le choc. La syncope a duré un temps très long et les spectateurs ont cru à la mort.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Rédacteur,

On a fait beaucoup de bruit, depuis quelque temps autour de notre boulangerie économique. On ne se douterait, pourtant guère, en lisant les articles des journaux étrangers, qu'elle puisse exciter chez nous autre chose que de l'admiration.

Au reste, l'incident qui a troublé la réunion générale du 18 janvier, serait déjà oublié, si un ami du conseil d'administration, moins habile que bien intentionné, n'eût eu la malencontreuse idée de venir le défendre, dans votre journal, en termes parfois malheureux.

C'est ainsi que la distinction qu'on prétend établir entre les anciens et les nouveaux sociétaires n'est pas soutenable. Si l'on se défiait de l'inexpérience des nouveaux venus, il fallait le prévoir dans les statuts, et ne confier, comme au cercle du Dauphin, l'électorat, qu'aux soixante ou cent plus anciens. C'eût été sage; mais puisqu'on n'y a pas songé, j'entends, moi qui ne suis sociétaire que d'hier, que mon vote pèse autant que celui du doyen de la société.

Au reste, que s'est-il passé le 18 janvier ?

M. Caquant a rendu compte de la gestion du conseil pendant l'année 1884, des résultats obtenus, du dividende qui revenait à chacun de nous : Je croyais, naïf que je suis, qu'on allait monter au Capitole et rendre grâces aux dieux, c'est-à-dire voter par acclamation des remerciements au conseil, et en particulier à son président. Il s'y attendait aussi, et vraiment on le comprend.

Mais qui compte sans son hôte, compte deux fois.

Un sociétaire demande la parole, et en fort bons termes, mais du ton d'un maître d'école qui régente ses marmots, il réclame la réduction du prix du pain.

Le conseil abasourdi par cette charge à fond, par cette voix stridente qui semblait s'enivrer du bruit de ses paroles, ne sut guère que balbutier de très sages réponses; puis il eut la mauvaise idée de se fâcher, moyen toujours assuré de se donner tort aux yeux d'un public, qui se donne, lui, volontiers le plaisir de taquiner les chefs même qu'il s'est choisis.

Au demeurant, M. G... eût peut-être agi prudemment en laissant à d'autres le soin de porter la parole ; il a dû s'apercevoir bien vite qu'il avait de compromettants alliés; mais enfin il était dans son droit ; la proposition de baisser le prix du pain était discutable, et le conseil d'administration, mieux inspiré, l'eût mise à l'étude.

Au lieu de cela, il a posé la question de confiance; ce n'était vraiment pas le cas; tous, amis comme adversaires, nous rendons pleine justice à son dévouement, à son intelligence, à son intégrité.

Ensuite, il a refusé aux sociétaires le temps de s'entendre avant de voter. Le procédé m'a paru inadmissible, et mes amis et moi, avons protesté contre cette façon d'enlever, d'autres diraient d'escamoter un vote. Telle n'était certes pas la pensée de M. Caquant.

Il n'en reste pas moins prouvé que le vote par main-levée prête beaucoup trop à contestation ; et il nous semble que l'an prochain, il conviendrait d'exiger l'exhibition du livret à l'entrée de la salle, et le compte-rendu terminé ainsi que les observations des sociétaires entendues, d'ajourner à quinzaine la nomination des administrateurs et de la commission de contrôle. On n'éviterait peut-être pas ainsi les petites cabales, mais on échapperait du moins aux entraînements irréfléchis qui pourraient, à un moment donné, compromettre l'existence de la société.

Un très nouveau sociétaire.

Voici le résultat du tirage au sort pour le canton de Roubaix-Est.— 422 conscrits.

Emile-Joseph Agache, 192 — Edouard Alard, 27 — Léon Allard, 3 9 — Remi-Joseph Amauris, 372 — Arthur-Gustave Arickx, 131 — Auguste-François Bacquart, 313 Louis Baudemont, 118 — Jules-François-Joseph Bauduin, 20 — Pierre-Ernest Bausent, 211 — Jules-Joseph Béghin, 263 — Charles-Adolphe Bernard, 148 — Maurice-Auguste Beuque, 217 — Léonce-François Joseph Billet, 95 — Gustave-Joseph Bodoux, 14 — Jules Boute, 197 — Georges Boulanger, 270 — Georges-Hector Boutry, 51 — Louis Boyart, 290 — Alphonse-J.-B.-Joseph Bracaval, 227 — Olivier-J.-B Branquart, 145 — Prosper Braye, 185 — Emile-Joseph Brulois, 283 — Hector-Alfred Burette, 177 — Paul Bury, 100 — Paul-Joseph Bury, 37 — Alphonse-Auguste Cabaye, 17 — Georges-Joseph Capette, 181 — Henri Carette, 2 — Henri-Joseph Carette, 113 — Louis-Carette, 40 — Joseph-Fidèle Carton, 1 — Jules-Edouard Charlet, 260 — Henri-Emile Cocheteux, 102 — Henri-César Coket, 302 — Maximilien-Arthur Colasse, 176 — Ernest Collier, 153 — Louis-Isidore Cossart, 215 — Gustave Joseph Coucke, 16 — Hippolyte Courier, 253 — Jules Courmain, 130 — Félix Crépin, 321 — Arthur-François Crétel, 3 9 — Crommelynck, 419 — Albert-Henri Cuignet, 273 — Emile Cuvelle, 128.

Victor Debaisieux, 152 — Joseph-André Deblauw, 250 — Jean-François Debock, 355 — Jules-Aimé-Louis Debonneville, 240 — Emile-Joseph Debril, 191 — Alphonse Decock, 219 — Jean Baptiste-François Decœne, 255 — Henri-Charles Deloucker, 1 5 — Louis-Joseph Defrance, 109 — Charles-Edmond Deglaire, 2 — Louis Degreef, 115 — Henri Deheuvels, 110 — Alphonse-François Dekens, 165 — Jules-Joseph Delahaye, 316 — Paul-Charles-Joseph Delannoy, 404 — Paul Delattre, 231 Auguste-Frédéric Joseph Delbecque, 421 — Alfred Delbroucq, 212 — Gustave Delcourt, 132 — Louis-Henri Delcourt, 319 — Albert-Oscar-Joseph, 381 — Pierre-Joseph Delcroix, 296 — Henri Delebecque, 35 — Alphonse-Joseph Delecueillerie, 96 — Joseph-Jean-Charles-Isidore, 38 — Edouard-Désiré Delforge, 16 — Louis Joseph Delfosse, 259 — Alexandre Delhoulte, 267 — Henri Delit, 2 2 — Paul-Moïse Delmotte, 11 — Edouard-Joseph Delnatte, 188 — Amand Fidèle Delneufcourt, 325 — Victor-Gustave Deloof, 32 — Emmanuel Debreux, 390 — Nirée-Joseph Debreux, 229.

Omer-Léon-Louis Delvarre, 116 — Auguste Charles Demettre, 98 — Théophile-Isidore Denecker, 196 — Léon-Anthime Denis, 99 — Charles-Louis Deroubaix, 33 — Louis-Désiré Derreumaux, 284 — Jean-Louis Derveaux, 182 — Henri-Joseph Destarbieux, 106 — Joseph-Henri Desbonnet, 2 6 — Louis-Joseph Descamps, 120 — Adolphe-Joseph Deschamps, 225 — Eugène-Frédéric Deschamps, 61 — Gustave-Joseph Deschamps, 54 — Edouard Deschemacker, 146 — Charles Deffrennes, 58 — Jules-Joseph Desmarchelier 354 — Arthur-François Desmarets 310 — Florimond-Louis Desmet, 351 — Emile-F. Desmettre, 14 — François-Joseph Despret, 264 — Louis-Joseph-Augustin Despretz, 53 — Désiré Desreux, 59 — Paul-Jules Louis Desrousseaux, 141 — Henri-Victor Devernay, 248 — Alfred-Joseph Devriese, 24 — Jean-Louis Devaele, 13 — Henri Dewulf, 258 — Florimond-Joseph Dedreck, 398 — Henri-Joseph Dubar, 262 — Jules-Emile Dubar, 326 — Louis Dubrulle, 4 7 — Louis-Auguste-Joseph Ducatteau, 261 — Florimond-Joseph Dufermont, 28 — Narcisse-Théodore-Joseph Duforest, 121 — Henri-Louis-Joseph Duhamel, 156 — Eugène-Théodore Dujardin, 20 — Léonce-Victor Dujardin, 75 — Louis-Désiré-Joseph Dujardin, 75 — Louis Fidèle Dujardin, 83 — Henri-Auguste-Joseph Dumortier, 46 — Fernand-Louis Joseph Dumoulin, 226 — Louis Dupire, 170 — Albert Henri-Joseph Dupriez, 11 — Julien-Gustave Duquesne, 3 9 — Paul Amédée Dussaussois, 234 — Charles-Florentin Duterme, 367 — Désiré-Jean-Baptiste Duthoit, 139 — Alphonse Dutilleul, 228 — Henri Dutilleul, 317 — Jules Dutoit 138.

Emile-Louis-Joseph Eloy, 298 — Louis Estreicher, 280 — Albert Fares, 41 — Louis-Joseph Farvaque, 159 — Jean-Baptiste-Joseph Fauvarque, 230 — Victor-Louis-Pierre Henri Ferret, 416 — Pierre-François Feuillet, 134 — Louis-Henri Fizaine, 87 — Gustave-Jean-Baptiste Flambart, 81 — Albert-Edmond-Emile Flenirs, 239 — Arthur-Henri Florquin, 147 — Joseph Florquin, 179 — Victor-Emile-Joseph Follet, 187 — Désiré-Joseph Fontaine, 232 — Louis-Joseph Fontaine, 19 — Emile-Henri Friguac, 73 — Louis-Paul-Henri Fremerie, 333 — Alfred-François-Joseph Frenoy, 3 6 — Paul Gérart, 412 — Alphonse-Ernest Ghesquier, 174 — Noel Emile Gilquin, 8 — François-Adolphe Glorieux, 124 — Jean Baptiste Glorieux, 23 — Théodore-Eugène-François Goethals, 24 — Henri Gonee, 123 — Jean-Baptiste Gregoire, 344 — Alfred-Joseph Grumiaux, 189 — Jérôme-Philibert Guiot, 300 — Alexandre-Joseph Hache, 107 — Paul Henri Halluin, 130

Henri-Joseph Halsberghe, 408 — Oscar-Eliodore Hanscotte, 306 — Henri-Joseph Helin, 42 — Emile-Joseph Hennart, 265 — Louis-Joseph Hennebo, 305 — Albert-Joseph Hers, 380 — Clément-Pierre Herteler, 19 — Théodore-Joseph Hertelet, 82 — Victor-Joseph Hervan, 202 — Emile-Louis Hespel, 97 — Henri Heumel, 21 — Constant-Joseph Hioco 269 — Arthur-Louis Honorez, 287 — Arthur-Julien Houdart, 314 — Emile-Jean-Baptiste Hugue, 21 — Henri-Joseph Jacquemin, 359 — Adolphe Jansoone 144 — Paul-Fortunat Jonville, 351 — Emile-Louis Jouret, 337 — Adolphe Jovenaux, 104 — Charles-Auguste Junker 206 — Emile-Joseph Keeremelckbrugge, 402 — Jérome Kopp 25 — César-Stanislas Labbe, 356 — Joseph Lagaise, 59 — Julien Lampe, 283 — Jean-Paul Lamy, 71 — Jean-Baptiste-Cyprien Landrieu, 409 — Armand-Benoit-Joseph Lantoine, 397 — Arthur-Louis Larchey, 9 — Jules-Georges Lattre, 125 — Henri Edmond Lavallart, 243 — Marcel Lebargy, 237 — Léon-Louis-Henri Lecerf, 47 — Auguste Joseph Lecomte, 371 — François Lecomte, 35 — Léon-Joseph Lecomte, 154 — Louis-Pierre-Joseph Lecomte, 335.

Anatole Lefebvre, 69 — Julien-Désiré Lefebvre, 235 — Paul-Joseph Lefebvre, 340 — Florentin Legay, 208 — Florimond-Joseph Legrand, 19 — Henri-Achille Lemaire, 2 7 — Ferdinand-Henri-Joseph Leman, 281 — Alphonse-Bernard Lemoine, 91 — Henri Lepercq, 233 — Désiré-Emile Lepers, 55 — Edouard-Victor Lepers, 279 — Camille-Louis-Joseph Leplat, 209 — André-Jean Lepoutre, 11 — Emile-Louis-Etienne Lepoutre, 26 — Henri-Honoré Leriche, 323 — Célestin-Honoré Lerisson, 320 Carlos-J.-B. Lerouge, 4 7 — Edouard-Ferdinand-Joseph Leroux, 365 — Léon-Philippe Leroy, 122 — Emile Lesaffre, 4 5 — Adolphe-Alphonse Le Sauvage, 6 — Henri Leuridant, 111 — Pierre-Joseph Lerveau, 293 — Louis-Auguste Leveugle, 44 — Charles-Joseph Liagre, 277 — Victor-Henri-Clément Libossart, 418 — Eugène-Léon Lizot 220 — Jules-César Loiseau, 376 — Alexis Lorquin, 12 — J.-B Louvion, 165 — Victor Marais, 299 — Auguste Marbach, 16 — Ferdinand-Lucien Marchand, 161 — Paul-Adrien-Joseph Marischael, 135 — Alphonse-J.-B Marissal, 74 — Alphonse-Edouard Masquelier, 3 2 — Raymond-Désiré Masure, 62 — Oscar-César Maton, 86 — Rodolphe-Joseph Ménard, 3 — Hector-J.-B. Ménart, 157 — César Merck, 82 — Clovis-Emile Mesta, 249.

Jules-Henri-Désiré Meunier, 392 — Emile-Joseph Meurisse, 175 — Jean Baptiste Meurisse, 78 — Jean-Baptiste Meyerhoffer, 91 — Hippolyte Michiels, 85 — Eugène-Henri Milot, 311 — Julien-Joseph Mesmaert, 401 — Henri-Joseph Mombel, 2 3 — Arthur-François Mortier, 137 — Alfred Marie-Joseph Motte, 89 — François Meulard, 389 — Julien-Joseph Moulard, 68 — Léon Moulin, 142 — Cyriaque-Louis-Joseph Mullier, 101 — Gustave-Louis Nuttin, 331 — Léon-Joseph Oeman, 242 — Gustave-François-Joseph Oger, 384 — Jules Olivier, 307 — François-Xavier-Emile Orchampt, 224 — Henri Oxombre, 2 8 — Victor-Joseph Parent, 2 8 — Louis Henri Parsis, 291 — Henri Parsy, 322 — Charles-Joseph Parton, 419 — Jean-Louis Pau, 47 — Etienne-Jean-Baptiste Pauchant, 2 5 — Jules-Désiré-Joseph Petit, 292 — Louis Petitberghien, 136 — Camille-Joseph Phillippe, 2 0 — Henri-Eugène Philippo, 332 — Oscar-Désiré Picavet, 422 — Louis Planquart, 7 — Florent-Joseph Planquelle, 77 Henri-Antoine-Germain Plomion, 18 — Henri Pluquet, 271 — Henri-Joseph Pont-de-Ville 133 — Constant-Cyrille Potier, 211 Jules Potier, 41 — Louis Preux, 80 — Barthélemy-Hector 36 — Joseph-Edmond-Félix Pruvost, 84 — Charles-Emile Quidez, 256.

Auguste-Joseph Rasson, 411 — J.-B.-Joseph Renard, 66 — Philippe Joseph Robert, 48 — Alfred-Arthur Roger, 374 — Arthur-Joseph Rogez, 64 — Emile-Joseph Roken, 158 — Arthur-Henri Rosse, 379 — J.-B. Roussel, 338 — Paul-Auguste Roussel, 391 — Alphonse-Joseph Samaille, 52 — Jules Samain, 14 — Eugène-Auguste Sanders, 246 — Henri-Joseph Sandras, 129 — François-Joseph Schafs, 103 — Jules-Joseph Scherpercel, 174 — Henri-Gustave Schietecatte, 50 — Amédée-Aimable Secret, 334 — Louis-Léon Selliez, 8 — Théophile-Joseph Sergeant, 312 — Félix-Joseph Seys, 29 — Gustave-J.-B. Simoine, 291 — Eugène-Louis Sœnne, 119 — Eugène Soleau, 151 — Achille-Henri Tahon, 214 — Victor Testelin, 92 — Auguste-Désiré Thelier 341 — Léopold-Joseph Theys, 304 — Henri-Louis Thiestart, 30 — Félix-Henri Tiberghien, 391 — Jean-Joseph Tiberghien 3 2 — Joseph-Auguste T'Kindt, 70 — Henri Joseph Toulemonde, 420 — Edouard Treffel, 20 — J.-B. Trentesaux, 324 — Léopold-Jean Tyvaerh, 183 — Gustave-Constant Vandame, 32 — Edouard-Auguste Vandenberghe, 358 — Joseph-François Vandenberghe, 1 9 — Victor Vandenberghe 45 — Charles-Louis Vandeputte, 140.

Albert-Desiré Vandermeeren, 349 — Désiré-Henri Vanderel, 15 — Victor-Grégoire Vandomme, 201 — Henri Joseph Vandorsslaere, 29 — Ildevert-Joseph Vanheschen, 43 — Ferdinand Ernest Vanlaer, 26 — Alfred Vanmarche, 301 — Louis-Alphonse Vanoverberghe, 275 — Léon-Auguste Vanwassenhove, 127 — Cyprien-Joseph Veberght, 5 — Alphonse Charlet Verbrugghe, 303 — Jules-Victor-Henri-Joseph Verrière, 395 — Hippolyte-Jean Verniers, 406 — Emile-Désiré Villette, 4 5 — Théophile-Eugène Viegle, 318 — Jules Vroman, 1 6 — Félix-Joseph Vuylsteke, 318 — Jules-Henri Vuylstehe, 315 — Julien-Jean Wagnon, 364 — Paul-Désir-Joseph Wagnon, 308 — Alphonse-Joseph Watteau, 184 — Jules-Pierre Wattel, 114 — Victor-Hyacinthe Werquin, 33 — Emile-Jules Wilfert, 79 — Cyrille Louis Zennevort, 7 — Jules Piéters, 375 — Gustave-Joseph Vanhonnacker, 200 — Joseph Vanschel, 49 — Jules-Clément Laurent, 2 1 — Henri Louis Deloddere, 285 — Arthur-Joseph Désiré Rogé, 241 — Amand-Auguste Donné, 382 — Alphonse Vandenbulke, 167 — Jean-Louis Wilpart, 257.

WATTRELOS

Pierre-Joseph Aurick, 3 3 — Emile Beaucarne, 195. — Jean-Baptiste Beels, 90. — Désiré-Joseph Béhague, 180 — Emile-Léon Bruneloo, 286 — Evrard Carbonnet, 180 — Elie Carlier, 31 — Achille Castel, 345 — Alphonse Castelain, 3 8 — César Catteau, 160 — Florimond Catteau, 252 — Paul Codron, 3 9 — François Deboevre, 2 1 — Léon Decourcelle, 400 — Alfred Deffrennes, 378 — Florimond Delehambre, 273 — Alphonse Delcourt, 385 — Louis Delcroix, 213 — Jules Delcroix, 57 — Alfred-Henri Delcroix, 357 — François Delignies, 343 — Th.-H. Delombaerde, 3 — Henri Delvinquière, 377 — Charles-Louis Demarez, 60 — Alphonse Derrevaux, 393 — Henri Desoubrie, 386 — Louis-César Destombes, 193 — Jules Deslaeminck, 216 — Jean-Louis Dierkens, 4 — Jean-Louis Dubrulle, 297 — Florent Dubus, 223 — Emile Joseph Duhamel, 253 — Alphonse Duhamel, 345 — Jean-Baptiste Duquesnois, 6 — Louis-Joseph Duquesnoy, 93 — Achille Duvillers, 178. — Louis-Romain Everaert, 2 9 — Augustin-Joseph Fontaine, 3 2 — Jules-Louis Glorieux, 10 — Henri Hage, 272 — Louis Haire, 191 — Isidore-Joseph Her, 105 — Louis Hottebar, 403 — Jules Lambert, 276 — César-Joseph Lefèvre, 282 — Jean-Louis Lepers, 3 8 — Emile Lepers, 65 — Alphonse Lepoutre, 347 — Alphonse Lericke, 164 — Charles-Joseph Malfait, 34 — Charles-Louis Manicourt, 383 — Léopold Millecamps, 70 — Paul-Henri Plouvier, 1 8 — Jules Pluquet, 360 — Jules Pluquet, 171 — Albert-Désire-Auguste Pollet, 413 — Alfred-Joseph Renard, 186 — Auguste Florimond Renard, 327 — Pierre-Joseph Rigolle, 366 — F.-François-Edmond Salembic, 172 — Théophile-Cyril Samaille, 67 — Henri Samain, 163 — Esaïe Vanaverbecke, 360 — Isidore-Joseph Vanoverbeke, 328 — Henri Versquel, 387 — Albert-Joseph Wasselle, 109.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 4 février

Le prononcé du jugement, dans l'affaire de fraude d'Armentières, est remis à huitaine.

⁂

Un procès en diffamation a été intenté par M. Adrien Courmont, de la maison Courmont frères, manufacturiers à Lille, contre le journal le *Cri de l'Ouvrier*.

Il s'agit de plusieurs articles insérés dans les numéros de janvier, que M. Courmont trouve attentatoires à sa réputation d'homme privé et d'industriel.

Le gérant, Désiré Pinart, se présente, sordidement vêtu il déclare être marchand de pains, gérant du journal; et accepte la responsabilité des articles qui, dit-il, lu, sont envoyés.

Me Werquin fils représente M Courmont : dans une plaidoirie assez longue, il développe les motifs de la demande, et réclame du tribunal une répression sévère qui mette fin aux odieuses calomnies du *Cri de l'Ouvrier*.

Pinart est condamné à huit jours de prison, à 100 fr. de dommages et intérêts, et aux frais.

Pinart, en se retirant, s'écrie: *Mes confrères de misère me regardent*.

Audience du jeudi 5 février

Présidence de M. PARENTY,

Au mois de décembre, un vol important était commis à Roubaix, dans le bazar de la rue St-Georges. 90 chaînes en doublé-or et nickel du prix de 7 fr. et une somme de 630 fr en espèces étaient enlevés pendant la nuit. Quelques jours avant un autre vol avait été commis chez un marchand de primeurs de la rue Nain.

Deux jeunes vagabonds, que des dépenses exagérées avaient signalés à la police, Georges Lepers et Jules Allonskx, avouèrent qu'ils faisaient partie d'une association qui exploitait les magasins et nommèrent leurs complices. Sur ces indications Adolphe Beck et Maria Knockaert furent arrêtés. Les autres, Théophile Duquesnoy, Victor Lejeune et Michel, dit l'Expulsé, avaient été prévenus et s'étaient réfugiés en Belgique où ils sont encore.

Les faits étant reconnus, le tribunal condamne Allonskx à 13 mois de prison ; Beck à un an de prison ; Lepers à 6 mois de prison; Maria Knockaert à 6 mois de prison et par contumace Duquesnoy à un an de prison, Lejeune et Michel à 6 mois de prison.

⁂

Les condamnations suivantes sont prononcées : Six mois de prison et 16 fr. d'amende, à Lechantre, de Lille, pour attentat aux mœurs; deux mois de prison, à Mélanie Verhage, pour vol d'étoffes et de vêtements au préjudice de son patron dont elle avait capté la confiance; un mois de prison et 16 francs d'amende, à Gustave Riquière et Auguste Rycquibus pour coups et blessures dans un estaminet à Wazemmes.

LES VILLES FORTIFIÉES DU NORD. — Nous trouvons, dans l'un des derniers numéros du *Moniteur de l'Armée*, un article traitant du démantèlement de plusieurs villes fortes du Nord.

Vauban, au grand siècle, a établi autour de ces villes des zones d'inondations pour reculer les approches de l'ennemi d'une centaine de toises.

C'était énorme de son temps, dit le *Moniteur de Armée*, ce serait d'un effet nul aujourd'hui. Ces places que Vauban a multipliées sur notre frontière du Nord Cambrai, Douai, Valenciennes, Condé, Bouchain, etc., ces places, presque toutes situées le long des cours d'eau, dans des bas-fonds, dominées de toutes parts et qui seraient intenables pendant quarante-huit heures avec la portée des pièces d'artillerie actuellement usitées, le génie les entretient avec le plus grand soin et à grands frais.

Escarpes et contr'escarpes, chemins de ronde, poternes, pont-levis, lunettes et bâtardeaux, tout est entretenu avec le même soin qu'au grand siècle dernier (mais à plus de frais); enfin ces places indispensables sont dans le meilleur état ; il y a dans chacune d'elles un personnel d'officiers, d'adjoints et de gardes du génie qui n'ont pas autre chose à faire que de dépenser l'argent de l'Etat pour l'entretien de ces places inutiles et pour le leur propre.

N'y aurait-il point là une réelle, une double économie à faire ?

1° Suppression des dépenses d'entretien de toutes ces places inutiles ;

2° Suppression du personnel uniquement occupé à faire les susdites dépenses, sans compter une autre source de profits qui ne serait point à dédaigner pour l'Etat, nous voulons parler de la vente des terrains occupés par les fortifications. Bastions et fossés, lunettes et ouvrages à cornes s'étendent sur des espaces considérables et pourraient être vendus un bon prix; la terre est chère dans le département du Nord, et la plupart des villes que nous venons de nommer étouffent dans leurs enceintes et ne demandent qu'à s'agrandir.

Le *Moniteur de l'Armée* termine son article en disant qu'il n'a pas les éléments d'information suffisants pour chiffrer cette économie, avec exactitude, mais qu'il peut affirmer qu'elle serait considérable, et que cette mesure n'aurait, au point de vue militaire, aucun inconvénient.

NORD

Cour d'assises du Nord. — Nous publions ci-dessous la liste des jurés pour la session qui s'ouvrira à Douai, le 23 de ce mois, sous la présidence de M. le conseiller Lefebvre du Prey :

JURÉS TITULAIRES. — 1. Pierre-Joseph Jenart, propriétaire à Fresnes. — 2. Pacifique Mesnard, propriétaire à Bousies. — 3. Henri Mallet, propriétaire à Thiant. — 4. Jules Mairesse, brasseur à Cambrai. — 5. Albert-Charles-Nicolas Obry, inspecteur des mines à Lille. — 6. Henri-Louis-Jean Coornaert, rentier à Hondschoote — 7. Emile-Charles-Pierre Remy, négociant à Lille. — 8. Eugène-Charles Carpentier, banquier à Dunkerque. — 9. Désiré Dangreaux fils, brasseur à Quarouble. — 10. Julien-Jean-Baptiste Cheval, propriétaire à Roubaix. — 11. Alfred Brisset, propriétaire à Cantin. — 12. Louis-Joseph Velnard, négociant à Lille. — 13. Emile Chevalier, cultivateur à Bruay. — 14. — Emmanuel Cornu, ancien notaire à Solre-le-Château. — 15. Emile-Théodore Dourge, cultivateur à Vred. — 16. Etienne-Florentin Jourdeuil, rentier à Croix. — 17. Jules-Joseph Merlen, rentier à Gravelines. — 18. Théodore Mathon, négociant à Maubeuge. — 19. Ernest-Romain Daullé, cultivateur à Coudekerque-Branche — 20, Victor-Edouard-Valéry Mas, négociant à Lille. — 21. César Hassebrock père, propriétaire à Comines. — 22 Jules-Auguste Ducoulombier, négociant à Tourcoing. — 23. Jean-Louis-Constant Poëte, maire à Maretz. — 24. Alexandre-Joseph Potiez, cultivateur à Alnes. — 25. Bertin Mille, filateur à Roubaix. — 26. Jean-Baptiste Lemerre, fabricant à Linselles. — 27 Jules Oublon, cultivateur à Floyon. — 28. Cyriaque Desormais, cultiteur à Bertry. — 29. Jules-Henri Fenart, marchand de toiles à Estaires. — 30. Célestin Canniot, notaire à Landrecies. — 31. Louis-Henri Vansteenkiste, propriétaire à Valenciennes. — 32. Clément-Philippe-Joseph Dazin, négociant à Roubaix. — 33. Henri-Paul Rousseaux, industriel à Tourcoing. — 34. Jean Baptiste-Joseph-Cornil Dumont, ancien avoué à Dunkerque — 35. Jules-Ernest-Victor Gryzez, ancien notaire à Dunkerque, — 36. Ernest Evrard, pharmacien à Lille.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES. — 1. Louis-Achille-Floribert Poncelet, avoué honoraire à Douai. — 2. Henri Allart, propriétaire à Douai. — 3. Lucien-Edouard Saintot, banquier à Douai. — 4. Emile-Georges-Modeste Thurin, marbrier à Douai.

Dunkerque. — Le directeur de la Santé a prévenu le public, les autorités et le commerce, que l'épidemie cholérique qui a envahi la France, l'Europe et l'Algérie, a complètement disparu. Une dépêche officielle du ministre du commerce, l'autorisant, le 30 janvier dernier, à supprimer la visite médicale pour les provenances d'Espagne, en est la preuve. Cette visite médicale était la dernière entrave apportée au commerce; elle est supprimée et nous entrons dans la période du temps ordinaire.

PAS-DE-CALAIS

La question des céréales. — Le conseil général du Pas-de-Calais qui devait tenir une session extraordinaire samedi prochain, en vue de la question des céréales, l'ajourne par suite de l'ouverture de la discussion a la Chambre.

Calais. — On croit que les élections municipales de Calais auront lieu le premier dimanche de mars.

— On lit dans le *Phare de Dunkerque* : M. Escande, directeur du théâtre de Calais, a donné sa démission à l'administration. Depuis quelque temps déjà, le public boudait le théâtre et le directeur mangeait de l'argent.

Il paraîtrait que les artistes de la troupe se réuniraient en société et iraient jouer à l'Hippodrome de Saint-Pierre. Cette débâcle serait-elle vraie ?

Bucquoy. — *Un meurtre.* — Nous avons dit que le parquet d'Arras s'est rendu à Bucquoy, le 28 janvier, pour ouvrir une instruction sur une tentative de meurtre. La victime, pour se défendre, ayant été obligée de frapper à coup de serpe, le meurtrier avait reçu des blessures qui empêchèrent son arrestation immédiate. Cependant un mandat de dépôt avait été signé et l'accusé fut gardé à vue. Le médecin ayant constaté depuis qu'il pouvait être transporté sans danger, ce jeune homme, Fleury D..., vient d'être écroué à la prison d'Arras.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 février. — Germaine Dupré, rue de la Redoute, 39. — Léon Roger, rue des Fabricants, 30. — Jules Veys, rue des Anges, 107 — Henri Dens, à l'Hôtel-Dieu. — Joseph Devadder, rue Meyerbeer, cour Tiberghien, 4 — Henri Dechêne, rue de la Guinguette, 4 — Jean Neujean, rue Saint-Maurice, 62. — Marthe Spriet, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Antoinette Demerck, rue Decrême, 119. — Noémie Limbourg, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 41. — Hélène Franchomme, rue d'Avelghem, maisons Delcourt. — Albert Weyn, rue de la Perche, cour Briet, 20.

DÉCLARATION DE MARIAGE du 4 février. — Hubert Emaert, 30 ans, domestique et Odile Leieu, 23 ans, cuisinière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 février — Louis Boucher, 65 ans, cabaretier, rue de la Vigne, 83. — Jean Cornez, 19 ans, ourdisseur, rue Labruyère, 77 — Louis Deleest, 60 ans journalier, à l'Hôtel-Dieu. — Félix Hesteloot, 41 ans, menuisier, à l'Hôtel-Dieu. — Ernest Dubrunfaut, 8 mois, rue des Anges, 9. — Louis Cools, 1 an, rue Meyerbeer, cour Delporte, 9. — Constant Jacques, 49 ans, marchand-boucher, rue de Tourcoing, 82.

Etat-civil de Tourcoing — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 février. — Victor Vanwymelbèke, rue des Parvenus. — Arthur Vercambre rue Saint-Louis — Valérie Delmeaure, au Pont de Neuville — Jules Dhalluin, rue d'Halluin — Julia Chantry, rue des Carliers. — Madeleine Detombe, rue des Trois-Pierres.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 4 février. — Henri Berte, 34 ans, fileur et Sylvie Lemaire 30 ans, cabaretière. — Oscar Vanverdeghem, 22 ans, tailleur et Octavie Voreux, 24 ans, modiste.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 février — Louis Cormorant, 60 ans 3 mois, sans profession, à l'Hospice-général. — Amélie Desbouvries, 75 ans 5 mois, sans profession, rue de Lille — Henri Clarisse, 2 ans 3 mois, à la Marlière. — Helène Dubar, 32 ans 1 mois, sans profession, rue Nationale.

Etat-civil de Leers. — NAISSANCES du 25 janvier au 1er février. — Raymond-Joseph Pottier. — Augustin Lorthioir. — Gustave Mathon.

MARIAGE du 25 janvier au 1er février.— Joseph Leroy, 27 ans, et Maria Cardon, 16 ans 1/2.

Décès du 25 janvier au 1er février. — Néant.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille BOUCHEZ-LEVEUGLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph BOUCHEZ, décédé à Roubaix, le 3 février 1885, dans sa 45e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vigne, estaminet de la « Fosse. »